Le DG a annoncé que le bilan de compétence serait « *étendu à tous les acteurs du contrôle fiscal* »

Avec la fiche n°7, il met ainsi en place une déréglementation sans précédent de la gestion des agents du contrôle fiscal mais celle-ci est une véritable bombe à retardement pour la gestion de tous les agents.

nous n'en voulons pas !

– parce qu'il introduit un aléa et une part d'arbitraire inacceptables, et accentue de manière insupportable des logiques d'individualisation des carrières et des rémunérations prévues par le PPCR et le RIFSEEP

– parce qu'il instaure un dispositif brutal qui place l'agent évalué seul, en situation d'extrême vulnérabilité, face à un comité évaluateur composé de 4 cadres supérieurs,

– parce qu'il constitue un redoutable outil de pression à la mobilité forcée, et présente en cela une atteinte fondamentale à nos garanties protectrices actuelles d'affectation,

nous, agents soussignés du contrôle fiscal, nous opposons à l'instauration d'un tel dispositif !

Les provocations à l'égard de nos conditions de travail et de déroulement de carrière doivent cesser !

Nom Prénom	Service	Signature

A remettre à un-e syndiqu-e ou à adresser aux syndicats par courrier ou courriel